

Paris, le 2 juillet 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le SNORL salue l'amélioration de la prise en charge des surdités

Les différents types de surdités touchent près de 10 millions de français selon les chiffres de la DRESS (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques).

Les ORL ne cessent d'améliorer le diagnostic et la prise en charge de la surdité, qui est un fondement de la spécialité.

La formation initiale des ORL, dont le 3^{ème} cycle dure 6 ans comporte outre les enseignements anatomiques, physiologiques et chirurgicaux sur l'oreille un semestre dédié à la pratique et à l'interprétation des explorations fonctionnelles cochléo-vestibulaires. Après cette formation initiale les ORL ont l'expérience pluriquotidienne des différentes pathologies des oreilles et ont la possibilité de suivre des formations continues.

Le SNORL approuve le projet de modification des modalités de prise en charge des audioprothèses publié au Journal Officiel le 13 juin qui va lui aussi dans le sens d'une amélioration de la qualité du diagnostic et de la précision de la prescription des prothèses auditives.

Un haut niveau d'expertise du prescripteur est requis avec obligation de préciser sur l'ordonnance :

- Les seuils auditifs en audiométrie tonale, par voie aérienne et osseuse, ce qui permet de caractériser le type de surdité.
- Les résultats d'une audiométrie vocale, qui permet d'apprécier la conséquence de la surdité.
- Les résultats de la tympanométrie, qui montre la compliance du tympan.
- L'état du conduit auditif et du tympan qui doit être examinés avec un matériel spécifique, soit au microscope, soit à la fibre optique.

Le SNORL affirme que le spécialiste ORL, par sa maîtrise de toutes les dimensions de la surdité, est le seul garant de prescription en toute indépendance des soins adaptés à chaque patient sourd.

Contact presse :

Dr. Nils MOREL | Président

06 16 87 22 98

morel.nils@gmail.com